



COMMUNIQUÉ AUX FAMILLES

COLIS DE FIN D'ANNÉE

Du LUNDI 1^{er} décembre 2025 au LUNDI 5 janvier 2026 inclus

Dépôt les jours des parloirs

1 COLIS DE 5 KG MAXIMUM en 1 SEULE FOIS

Par le titulaire du permis de visite actif (ou sur autorisation de la direction en l'absence de permis de visite)

Attention :

L'enregistrement pour votre rdv parloir est prioritaire et doit être fait avant le colis de Noël.

Prévoir le temps d'enregistrement pour le rdv et pour le colis

Le colis doit être prêt et listé, sinon il sera refusé.

POUR RAPPEL sont INTERDITS :

- **PAS de PRODUITS FRAIS (y compris sous vide)**
- Saucisson
- Tous les fromages, viandes poissons
- Foie gras sous vide
- Tranche de jambon de pays
- Les sachets de sauce/préparation gâteau
- Plats préparés surgelés/congelés
- Les pâtisseries
- Tous les produits sous emballage aluminium, verre ou métal (conserves).
- Levure chimique ou boulangère
- Chocolats alcoolisés
- Chewing-gum
- Toutes boissons
- Les épices/aromates (piment, cumin, curcuma, curry, poivre, gingembre moulu, paprika, cerfeuil, coriandre, romarin, ail oignons, échalotes ...)
- Tabac, produit d'hygiène, argent, objet tranchant, matériel informatique, plante

AUCUN PARRAINAGE ENTRE LES PERSONNES DETENUES NE SERA AUTORISÉ.

- **Aucun colis ne sera autorisé lors d'un retour de permission d'une personne détenue.**

La cheffe d'établissement



Anne L...
La Directrice Adjointe
Christelle BARBIER